



Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH)
ALQST
Ligue des droits de l'Homme (LDH)
Gulf Center for Human Rights

Dossier de presse

Rallye Dakar en Arabie Saoudite : une course au mépris des droits humains ?

3 janvier 2020



© FRANCK FIFE / AFP

Contact Presse :
Samuel HANRYON

+ 33.6.72.28.42.94. / shanryon@fidh.org / Twitter: @Sam_hanryon

Introduction

Le Rallye Dakar, course emblématique et trophée de choix.

Le Rallye Dakar, qui se tiendra du 5 au 17 janvier 2020 en Arabie Saoudite, n'est pas une course ou un événement sportif comme un autre. 70 chaînes de télévisions diffuseront le rallye Dakar dans 190 pays, pour 1200 heures de programme diffusés sur les cinq continents. Selon l'organisation, 1900 journalistes auraient été accrédités.

Le Rallye Dakar, initialement organisé de 1978 à 2007 sur le continent Africain, a ensuite migré de 2009 à 2019 en Amérique du Sud, pour atterrir à partir de 2020 et pour cinq ans en Arabie Saoudite. Le contrat signé pourrait avoir atteint la somme de 80 millions d'Euros pour ces cinq années. La course dure une douzaine de jours. La beauté et la richesse des décors traversés font partie de son intérêt, à l'image du Tour de France.

La plupart des images réalisées, et diffusées ensuite dans le monde entier, le seront par le groupe France Télévisions. En avril, la FIDH et la LDH s'étaient émus publiquement de la participation du groupe public à la diffusion du rallye (1). Avec les organisations membres de la FIDH en Arabie Saoudite : ALQST et le Gulf Centre for Human Rights (GCHR), elles expriment maintenant leur indignation.

Comme évoqué en avril : « *Alors que la dissidence pacifique est réduite au silence en Arabie Saoudite, que ses défenseur.e.s des droits humains sont exilé.e.s, assassiné.e.s, torturé.e.s, ou mis.e.s en prison, comment imaginer que les habituels reportages de fond diffusés sur les pays traversés par le Rallye dans les formats magazine de France Télévisions accompagnant habituellement la course, soient autre chose qu'une suite de belles images et de propos amènes sur l'histoire, la géographie et la culture du pays, à la grande joie de ses dirigeants ?¹ »*

Ce déversement d'images, loin d'être neutre, entre dans la stratégie du régime Saoudien pour faire oublier son désastreux bilan en matière de droits humains. Ce qui n'entre évidemment pas dans le cadre d'une mission de service public.

Une frénésie d'achats d'événements culturels et sportifs... pour dissimuler un bilan humain désastreux

Ces dernières années, l'Arabie Saoudite s'est lancée dans une vaste campagne d'achats et de financements d'événements culturels et sportifs. Depuis le meurtre du journaliste Jamal Khashoggi, elle inonde le monde du sport de ses dollars. Elle suit en cela le modèle des Émirats Arabes Unis et du Qatar, organisateur de la coupe du Monde 2022 de football.

Le royaume saoudien s'est ainsi offert des événements majeurs en basketball (NBA), baseball, Formule 1 et E, golf, tennis, courses de chevaux, Supercoupes italiennes et Espagnoles de football, catch... Par exemple, le 7 décembre dernier, se tenait à Riyadh le « match de boxe de l'année », dit « The Clash of the Dune » entre Andy Ruiz et Anthony Joshua. En janvier 2020, le royaume accueillera la finale de la supercoupe italienne entre la Juventus de Turin et le Milan AC.

Sur le plan culturel, l'Arabie Saoudite voit également les choses en grand, accompagnant ainsi la supposée « ouverture » du régime et son ambitieuse « Vision 2030 » pour moderniser le pays.

¹ <https://www.fidh.org/fr/regions/maghreb-moyen-orient/arabie-saoudite-1721/rallye-dakar-en-arabie-saoudite-france-televisions-doit-denoncer-un>

L'objectif affiché est d'ouvrir en 10 ans plus de 200 musées publics et privés, multiplier par deux le nombre de sites archéologiques ouverts au public, disposer de près de 2000 salles de cinéma, et multiplier les événements culturels prestigieux. Selon la communication officielle, des milliers de concerts et festivals seraient déjà organisés chaque année. Si les stars internationales se pressent désormais dans le royaume saoudien (50 cent ; Janet Jackson), cette stratégie d'ouverture culturelle peut s'avérer à double tranchant, comme lors de l'annonce de l'annulation du concert de Nicki Minaj, en « *soutien aux droits des femmes, à la communauté LGBTQ, et à la liberté d'expression* ».

La France, partenaire stratégique, diplomatique et militaire, fait figure de cible de choix dans ces achats d'événements.

Tout d'abord, le Royaume s'est offert ces dernières années les coûteux services de plusieurs agences de communication françaises majeures (Publicis, Havas, Image 7) pour améliorer son image et s'assurer que ses positions soient relayées dans les médias français. Il a ensuite multiplié les financements et partenariats avec des institutions prestigieuses, généralement publiques, dont l'Opéra de Paris (projet de création d'un orchestre national et d'un opéra à Djeddah), le Festival de Cannes, le Palais de Tokyo, la FEMIS, l'INA...

Plusieurs projets sont à l'étude autour de la cité Nabathéenne d'Al-Ula. La cité fait actuellement l'objet d'une vaste exposition à l'Institut du Monde Arabe (IMA), financée en partie par l'Arabie Saoudite. Et c'est l'IMA qui accueillait le 20 novembre dernier la conférence de presse en France du Rallye Dakar.

Mais quelle est cette réalité que les autorités saoudiennes veulent nous dissimuler, pour laquelle elles achètent à grands frais des événements sportifs et culturels, et qui sera interdite aux journalistes qui viendront couvrir le rallye en Arabie Saoudite ?

Table des matières

1. SITUATION INTERNE

1.1. De graves violations des droits humains

- Tortures et mauvais traitements en détention ; allégations d'extorsion de faux aveux sous la torture, ; absence d'enquête crédible et de poursuites pour leurs auteurs
- Application de la peine de mort
- Détentions arbitraires et disparitions forcées

1.2. Attaques contre toutes les formes de liberté d'expression, de réunion et d'association

- Situation des journalistes, des défenseurs des droits humains, des opposants politiques, des écrivains
- Situation des femmes défenseuses des droits humains

1.3. Un cadre juridique national source d'inégalités et de discriminations, servant à écraser toute dissidence

- Des lois répressives utilisées pour harceler, poursuivre et condamner toute personne exerçant pacifiquement ses droits à la liberté d'expression, d'association ou de réunion
- Un système de tutelle masculine rendant les femmes mineures à vie
- Discriminations à l'égard des minorités, des travailleurs migrants et des personnes apatrides

2. RÔLE JOUE PAR L'ARABIE SAOUDITE A L'INTERNATIONAL

2.1. Une coalition saoudienne engagée dans la guerre au Yémen

2.1. Les ventes d'armes de la France à l'Arabie Saoudite

2.2. Un travail de sape du système mondial de protection des droits humains

RECOMMANDATIONS

- Appel urgent à la communauté du Rallye Dakar (organiseurs du Rallye, participants, diffuseurs officiels)
- Appels urgents à la communauté internationale
- Actions requises de la part des autorités saoudiennes

1. SITUATION INTERNE

1.1. De graves violations des droits humains

La torture et les mauvais traitements sont courants en détention, avec de nombreuses allégations de recours à la torture pour extorquer de faux aveux. Les auteurs de ces actes ne sont pas poursuivis, faute d'enquête crédible ou d'obligation de rendre des comptes.

* Au moins six des femmes défenseuses des droits humains arrêtées en 2018, dont Samar Badawi, Shadan al-Onezi, Aziza al-Yousef, Eman al-Nafjan, Loujain al-Hathloul et Nouf al-Dosari, ont été soumises à des tortures brutales, notamment des chocs électriques, des passages à tabac, des agressions sexuelles et des tortures psychologiques graves.

* Beaucoup des personnes détenues à l'hôtel Ritz Carlton en novembre 2017 ont été soumises à des interrogatoires coercitifs, à la détention au secret, ainsi qu'à des tortures physiques brutales.

* Les prisonniers d'opinion font souvent l'objet de mauvais traitements. Ils peuvent notamment être placés à l'isolement, se voir administrer des stupéfiants, ou se voir refuser tout contact et toute visite de leur famille.

* Les prisonniers et les détenus sont régulièrement victimes de brutalités de la part des gardiens de prison, notamment de passages à tabac.

Application de la peine de mort :

* L'Arabie saoudite reste l'un des principaux pays pratiquant la peine de mort dans le monde, avec plus de 180 exécutions en 2019, contre 150 en 2018.

* Le 23 avril 2019, 37 personnes, pour la plupart issues de la communauté chiite minoritaire, ont été mises à mort lors de la plus grande exécution de masse dans le pays depuis le 2 janvier 2016, date à laquelle 47 personnes avaient été exécutées.

* Le ministère public demande actuellement la peine de mort pour des ecclésiastiques et des universitaires, notamment Salman al-Odeh, Awad al-Qarni, Ali al-Omri et Hassan al-Maliki.

* Le ministère public avait demandé la peine de mort pour Israa al-Ghomgham, une militante arrêtée en 2015 avec son mari et trois autres personnes. Il s'agissait de la première fois qu'une femme pouvait être exécutée pour avoir simplement protesté. Si elle ne risque désormais plus la peine capitale mais la prison à vie, ses quatre co-accusés pourraient être condamnés à mort à l'issue de leur procès.

* La nouvelle loi pénale pour les crimes de terrorisme et leur financement, promulguée en 2017, permet d'appliquer la peine de mort pour des "actes terroristes" définis de manière vague.

* La peine de mort est souvent appliquée sur la base du "Ta'zir" – et donc à la discrétion du seul juge, sans référence à un texte juridique prescrivant la peine de mort.

* Les méthodes d'exécution sont barbares : décapitation, crucifixion ou lapidation pour les cas d'adultère.

Détentions arbitraires et disparitions forcées :

* Les disparitions forcées sont en hausse, avec cette année celles de l'écrivain et journaliste yéménite Marwan al-Muraisy, du religieux Sulaiman al-Dowaish et de l'employé humanitaire Abdulrahman al-Sadhan.

* Les détenus sont régulièrement maintenus en détention pendant plus de six mois, sans aucune inculpation.

* Souvent, les détenus se voient refuser l'accès à un avocat, ainsi que tout contact ou visite de leur famille.

1.2. Attaques contre toutes les formes de liberté d'expression, de réunion et d'association.

Situation des défenseurs des droits humains (journalistes, activistes, opposants politiques, et écrivains)

* D'éminents défenseurs des droits humains, avocats et journalistes purgent des peines de prison allant de six à 30 ans.

Parmi ceux-ci :

- des membres de la Saudi Civil and Political Rights Association (ACPRA), comme Mohammad al-Qahtani, Abdullah al-Hamid et Abdulkarim al-Khoder,
- les défenseurs des droits humains Waleed Abu al-Khair, Fahad al-Fahad et Essam Koshak
- le blogueur Raif Badawi, le journaliste Alaa Brinji, le religieux Mohammed al-Hudaif et l'économiste Essam al-Zamel.

* En octobre 2018, le journaliste saoudien Jamal Khashoggi était assassiné au consulat saoudien d'Istanbul en Turquie. La Rapporteuse spéciale des Nations Unies pour les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, le Dr Agnès Callamard, a qualifié cet assassinat d'« exécution extrajudiciaire préméditée », pour lequel l'État Saoudien est responsable. Les autorités saoudiennes n'ont toujours pas suivi les appels à se conformer à l'enquête indépendante menée par les Nations unies sur le meurtre de Khashoggi. Le 23 décembre 2019, la justice saoudienne condamnait cinq personnes pour ce meurtre, trois autres étant condamnées à des peines d'emprisonnement.

* En novembre 2019, le gouvernement saoudien arrêtait dix personnes, dont sept journalistes et blogueurs. Il est remarquable d'observer que plusieurs des personnes visées sont des intellectuels, certains ayant déjà travaillé en collaboration avec le gouvernement.

Situation des femmes défenseuses des droits humains :

* Plusieurs femmes défenseuses des droits humains de premier plan ont été arrêtées entre mai et juillet 2018. Parmi elles, Loujain al-Hathloul, Aziza al-Yousef, Eman al-Nafjan, Samar Badawi et Nassima al-Sadah. Détenues pendant des mois, elles ont été soumises à la torture, l'isolement et aux mauvais traitements. Plusieurs d'entre elles sont actuellement jugées pour des motifs liés à leur militantisme en faveur des droits humains

* Au moins 14 autres hommes et femmes, dont des écrivains, un avocat, un conférencier et des militants, ont été arrêtés en mars et avril 2019 en raison de leur soutien ou de leurs liens avec les femmes défenseuses des droits humains détenues depuis mai 2018.

1.3. Un cadre juridique national établissant des inégalités, utilisé pour écraser la dissidence

Des lois répressives utilisées pour harceler, poursuivre et condamner toute personne exerçant pacifiquement ses droits à la liberté d'expression, d'association ou de réunion:

* La loi pénale pour les crimes de terrorisme et leur financement, promulguée en 2017 et remplaçant la précédente loi de 2014, définit de manière tellement large le terrorisme qu'elle criminalise de fait un large spectre d'activisme pacifique.

* La loi sur les associations et les fondations (2015) donne aux autorités un contrôle très étroit sur la société civile.

* La loi sur la lutte contre la cybercriminalité (2007) criminalise la liberté d'expression en ligne.

* La loi sur la presse et les publications (2000) limite fortement la liberté de la presse.

* Des décrets royaux définissent la critique de la religion ou de personnalités officielles comme des actes de terreur passibles de sanction judiciaire, dont l'athéisme, passible de peine de mort.

* Le pouvoir judiciaire manque d'indépendance et le Tribunal pénal spécialisé, créé en 2008 pour juger les affaires de terrorisme, est régulièrement utilisé pour poursuivre des défenseurs des droits humains et des dissidents en vertu de la loi antiterroriste.

* Ce recours systématique à des lois répressives pour écraser la dissidence a été mis en évidence par l'ancien Rapporteur spécial sur la lutte contre le terrorisme et les droits de l'homme, Ben Emmerson. Invité à effectuer une visite en Arabie saoudite du 30 avril au 4 mai 2017, ce dernier fit part de nombreuses préoccupations, en particulier sur « *l'utilisation de la loi antiterroriste de 2014 et des autres dispositions relatives à la sécurité nationale pour s'attaquer aux défenseurs des droits humains, aux écrivains, aux blogueurs et aux journalistes, et pour s'attaquer à toute forme d'expression critique pacifique* ».

Un système de tutelle masculine rendant les femmes mineures à vie

* De nombreuses lois et pratiques judiciaires sont discriminatoires à l'égard des femmes et s'avèrent incapables de leur fournir une protection adéquate contre les violences.

* Le système de tutelle masculine empêche les femmes de disposer pleinement de leurs droits fondamentaux : elles doivent obtenir la permission d'un tuteur masculin pour travailler, voyager, étudier, se marier ou simplement accéder aux soins de santé.

* En août 2019, les femmes ont finalement été autorisées à voyager sans le consentement d'un tuteur masculin, et l'interdiction de conduire pour les femmes fut finalement enfin levée en juin 2018. Il existe toutefois une pratique judiciaire consistant à accepter les cas de "désobéissance" ou d'abandon de domicile pour les tuteurs masculins. Acceptations utilisées pour restreindre l'accès des femmes aux ressources, notamment financières, et limiter leurs choix, y compris pour des droits désormais officiellement accordés par l'État, comme voyager ou louer un appartement.

* Les mesures de protection accordées aux individus – en particulier les femmes – exprimant des croyances religieuses ou une identité sexuelle non conformes à la norme sont quasi inexistantes, ce qui les conduit à demander l'asile dans d'autres pays pour être protégés.

* En 2019, quelques situations de femmes fuyant le pays et leurs familles, comme Rahaf Mohammed et les sœurs al-Subaie, furent soudainement très médiatisées. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le nombre de demandeurs d'asile en provenance d'Arabie saoudite a triplé.

Discriminations à l'égard des minorités, des travailleurs migrants et des apatrides :

* Les rituels religieux chiïtes (ainsi que les autres rituels religieux musulmans non sunnites) sont interdits et la rhétorique anti-chiïte est prédominante dans le système éducatif, les médias et les sermons religieux.

* Le système de la *kafala* rend des millions de travailleurs migrants vulnérables à l'exploitation.

* L'Arabie Saoudite n'accueille pas les réfugiés comme réfugiés mais plutôt comme des migrants.

* Il existe un grand nombre d'apatrides (*Bidoon*) qui ne peuvent jouir d'aucun de leurs droits fondamentaux. Ils se retrouvent alors dans l'incapacité de travailler, d'accéder aux traitements médicaux et ne peuvent voir leurs mariages enregistrés.

2. ROLE JOUE PAR L'ARABIE SAOUDITE A L'INTERNATIONAL

2.1. Une coalition saoudienne engagée dans la guerre au Yémen

L'Arabie saoudite est un acteur de déstabilisation au niveau régional, notamment par son rôle de leader dans la coalition des pays arabes intervenant au Yémen depuis 2015, alimentant la plus grande catastrophe humanitaire au monde selon l'ONU. La coalition a contribué au bilan de plus de 100.000 morts du fait du conflit, auxquels il faudrait ajouter un nombre quasi équivalent de personnes mortes de famine ou de maladie du fait de la crise humanitaire provoquée par le blocus.

Ces graves violations du droit international humanitaire et des droits humains pourraient à terme engager la responsabilité pénale pour crimes de guerre de toutes les parties au conflit, y compris l'Arabie saoudite.

Vente d'armes à l'Arabie Saoudite depuis la France :

* Des armes et équipements militaires français sont utilisés au Yémen, au service d'une coalition dirigée par l'Arabie Saoudite qui y est accusée d'y perpétrer des crimes de guerre.

* Publié en avril 2018, le rapport² conjoint de l'Observatoire des armements (Obsarm) et de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) fournit plusieurs " indicateurs de présence " (photos publiées sur des comptes Twitter spécialisés, extraits de documentation spécialisée) d'équipements français : chars Leclerc vendus aux Emirats arabes unis dans les années 1990 et qui auraient été utilisés lors de la " bataille d'Aden " ; chars 4 x 4 vendus en 2016 à des unités spéciales saoudiennes et déployés sur le terrain ; utilisation de canons César (Nexter) ; avions de combat Mirage 2000, etc.

* Le transfert de cet armement à l'Arabie Saoudite et aux forces de la coalition a été confirmé par la base de données Sipri, la presse spécialisée et nos sources industrielles.

* D'autres rapports d'ONG ont confirmé l'utilisation manifeste d'armes françaises au Yémen et tentent maintenant de pousser la Cour pénale internationale (CPI) à ouvrir des enquêtes sur le sujet.

* En outre, dans son rapport de 2019, le Groupe d'éminents experts des Nations unies (GEE), qui enquête sur les violations du droit international humanitaire et des droits humains au Yémen a averti que *"le Traité sur le commerce des armes, auquel la France et le Royaume-Uni sont parties, interdit d'autoriser des transferts d'armes en sachant qu'elles seraient utilisées pour commettre des crimes de guerre. La légalité des transferts d'armes par la France, le Royaume-Uni, les États-Unis et d'autres États reste douteuse "*.

² <https://www.fidh.org/fr/regions/maghreb-moyen-orient/yemen/nouveaux-indices-de-presence-de-materiel-militaire-francais-au-yemen>

2.2. Un travail de sape du système mondial de protection des droits humains.

* L'Arabie Saoudite est également un important acteur de déstabilisation de l'ordre mondial. Elle organise de l'intérieur, au moyen d'importants financements, la sape du système de protection des droits humains des Nations Unies.

* Elle a été élue à plusieurs reprises membre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, en dépit de son piètre bilan en matière de droits humains. Malgré ses bombardements au Yémen, l'Arabie Saoudite a été réélue au Conseil en 2016. En mars 2019 toutefois, le royaume était pour la première fois réprimandé au Conseil par 36 autres nations, qui demandaient une enquête complète sur le meurtre du journaliste Jamal Khashoggi et la libération des femmes défenseuses des droits humains emprisonnées. De manière plus générale, les mécanismes internationaux manquent pour combattre efficacement les violations des droits humains, ce qui a contribué ces dernières années à aggraver les atteintes et la brutalité du système en Arabie saoudite.

*En 2016, l'Arabie saoudite a été brièvement citée dans le rapport sur les violations des droits de l'enfant, parce que les bombardements de la coalition militaire dirigée par les Saoudiens étaient la principale cause de décès et de blessures chez les enfants yéménites. Le pays a alors fait pression sur le Secrétaire général de l'ONU : Ban Ki-moon, pour qu'il la retire de la liste, faute de quoi elle cesserait de financer l'ONU.

*Dans un rapport³ publié en 2017, la FIDH démontrait comment la lutte contre le terrorisme était devenue la pièce maîtresse de la politique étrangère du Royaume Saoudien. Ce fut notamment le thème central du Sommet de Riyad de 2017, où l'Arabie saoudite et l'Administration américaine du Président Trump annoncèrent la création d'un "Centre de ciblage du financement du terrorisme " et l'ouverture, de concert avec l'Égypte, d'un tout nouveau " Centre mondial de lutte contre l'idéologie extrémiste " dans le Royaume, aidé en cela par le nouveau cadre des Nations unies visant à lutter contre les narratifs faisant l'apologie du terrorisme.

³ https://www.fidh.org/IMG/pdf/9.25_fidh_final_compressed.pdf

RECOMMANDATIONS

La FIDH et ses organisations membres : ALQST et le Gulf Center for Human Rights en Arabie Saoudite, et la Ligue des droits de l'Homme en France, formulent les recommandations suivantes :

Appels à la communauté du Rallye Dakar (organisateurs du Rallye, participants et diffuseurs officiels) :

- * Exhorter les autorités saoudiennes à abandonner toutes les charges retenues contre les défenseur.e.s des droits humains saoudien.ne.s et à libérer immédiatement les personnes détenues.
- * Voix officielles du Rallye Dakar et les pilotes - hommes et femmes : donner de la voix pour faire pression sur les autorités saoudiennes afin qu'elles agissent. Montrer leur solidarité avec les personnes détenues et sensibiliser le grand public à leur situation en portant un brassard rose *#FreeSaudiHeroes* pendant l'événement.
- * Fans du Rallye : utiliser le hashtag *#StandWithSaudiHeroes*, pour suivre les développements de la campagne en ligne, interpellier sur les réseaux sociaux les concurrents représentant leur pays d'origine.

Appels à la communauté internationale :

- * Conseil des droits de l'homme de l'ONU : adopter une résolution établissant un mécanisme de surveillance de la situation des droits humains dans le pays.
- * États : mettre fin aux ventes d'armes et de technologies de surveillance à l'Arabie saoudite.

Actions requises de la part des autorités saoudiennes :

- * Libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes – notamment les femmes défenseuses des droits humains - détenues pour avoir exercé leurs libertés fondamentales, et abandonner toutes les charges retenues contre elles.
- * Coopérer à l'enquête indépendante menée par les Nations unies sur le meurtre de Jamal Khashoggi et traduire en justice les responsables ayant orchestré ce meurtre.
- * Instaurer un moratoire sur l'application de la peine de mort dans le but d'œuvrer à son abolition.
- * Abolir immédiatement le système de tutelle masculine.
- * Abroger les lois et mettre fin aux pratiques discriminatoires à l'égard des femmes.